

MAIRIE
De
MONTRICHER-ALBANNE
161, Rue de la Mairie
LE BOCHET
73870 MONTRICHER-ALBANNE
☎ 04 79 59 61 50
☎ 04 79 59 67 27

COMPTE RENDU DU 07 AVRIL 2017

L'AN DEUX MIL DIX-SEPT ET LE SEPT AVRIL, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sophie VERNEY, Maire.

Présents : Mme Sophie VERNEY, Maire, M. Jérôme ROBERT, Mme Claude CARRAZ, M. Gilbert EDMOND, M. Thibaud GAUTARD, Mme Chantal PASQUIER, Mme Monique LEFEVER, Mme Brigitte PASQUIER.

Absents :

M. Marc-Antoine PASQUIER ; M. Yves MAGNIN qui donne procuration à Mme Brigitte PASQUIER ; M. Franck CHEVALLIER qui donne procuration à M. Gilbert EDMOND ; Mme Laure PASQUIER qui donne procuration à Mme PASQUIER Chantal et M. Frédéric JULLIARD.

Secrétaire de séance : Mme Claude CARRAZ.

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité, le compte-rendu de la précédente réunion.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2017

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières ainsi que les bases d'imposition notifiées pour l'année 2017.

Elle fait également connaître le montant des allocations compensatrices figurant au cadre III de l'état dont il s'agit et dont le montant s'élève à 3 405 €uros.

Elle invite le Conseil Municipal à émettre son avis sur les taux à appliquer pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal,

*Vu l'état qui lui est soumis,
Où l'exposé de Madame le Maire,
A l'unanimité,*

➤ **VOTE** pour l'année 2017 les taux des 3 bases d'imposition :

 Taxe d'habitation :	2,84 %
 Taxe foncier (bâti) :	7,78 %
 Taxe foncier (non bâti) :	51,14 %

BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2017 de la Commune qui s'équilibre comme suit :

- **Section de fonctionnement :** 3 109 717,00 €
- **Section d'investissement :** 4 316 551,77 €

Monsieur Jérôme ROBERT, Adjoint aux finances, prend la parole pour donner quelques explications sur le budget 2017.

Cette année, celui-ci est directement impacté par la baisse des dotations et des fermages (station avec VCS et Renouveau).

De plus, plusieurs travaux d'envergures sont prévus (consolidation des berges de l'Arc, protection des captages d'eau, aire de jeux, réfection des enrobés, signalétique...) et des choix stratégiques vont être menés pour la valorisation de la Commune (liaisons, station, gîtes...).

BUDGET PRIMITIF 2017 DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Budget primitif de l'exercice 2017 du service public d'assainissement et de distribution d'eau potable qui s'équilibre comme suit :

- **Section d'exploitation :** 409 561,42 €
- **Section d'investissement :** 349 502,29 €

SUBVENTIONS 2017

Le Conseil Municipal vote le montant des subventions dont le montant s'élève à la somme de : **32 017,90** €uros

BIBLIOTHEQUES S/C MONTRICHER AUTREFOIS	400
CORDES ET PICS	7000
ASS NATIONALE ETUDE NEIGE ET AVANLANCHES	210
ASS NATIONALE ELUS DE LA MONTAGNE	226,4
ASS NATIONALE ELUS DES TERRITOIRES TOURISTIQUES	454
ASS MAIRES STATIONS FRANCAISES	6000
COTISATION COMMUNES FORESTIERES	700
ASSOCIATION SKIBAM	85
CLUB DES SPORTS MONTRICHER	12000
HANDISPORT DE SAVOIE	85
ECHO ARDOISIER	85
ACCA MONTRICHER	85

ACCUEIL EDUCATIF DE MAURIENNE	85
APEI	85
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	85
SOLID ART MAURIENNE	85
STE HISTOIRE ARCHEOLOGIE MNNE	85
AMICALE LAIQUE DE ST JULIEN MONTDENIS	85
LES BLEUETS DE MAURIENNE	85
LE PIED A L'ETRIER	85
LES AMIS DU BON TEMPS	85
FOOTBALL CLUB DE SAINT JULIEN MONTDENIS	85
SPORT HANDICAP DE MAURIENNE	85
MAURIENNE ESCALADE	85
UNION ATHLETIQUE DE MAURIENNE	85
ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE MONTRICHER	170
REGUL MATOUS	85
ASS MONTAGNE LOISIRS DECOUVERTE V.T.T.	85
FOOTBALL CLUB VILLARGONDRAN	85
COMITE DES FETES MONTRICHER	170
ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE	85
ALBANNE MON VILLAGE	85
AMICALE COEUR DE MAURIENNE	187,5
PAR LES SIGNES	85
ASS FRANCAISE DES SCLEROSES EN PLAQUES	85
LA PISTE EN HERBE	85
TRAIL CHALLENGE MAURIENNE	85
FEDERATION FRANCAISE DE SKI	750
COM DEPT DU SPORT ADAPTE SAVOIE	1000
MAURIENNE SKI NORDIQUE	170
LE SOUVENIR FRANCAIS	85
CAM RUGBY	85
CLUB HALTEROPHILIE	200

*Subventions déjà versées et sur lesquelles il y a eu une délibération.

VENTE OPAC/COMMUNE

Madame le Maire rappelle que par délibération du 3 mars 2017, le Conseil Municipal a donné son accord pour l'acquisition de l'ensemble foncier des gîtes « Les Blausannes » ainsi que « les chalets PAN » appartenant à l'OPAC de la Savoie représenté par Monsieur VINIT ;

Madame le Maire expose qu'il y a lieu de délibérer sur le volet financier de ces acquisitions ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE d'acheter** à l'OPAC de la Savoie représentée par Monsieur VINIT, sis 9, rue Jean Girard Madoux – 73024 CHAMBERY Cedex, l'ensemble foncier (immeuble et terrain) des gîtes « Les Blausannes » situés sur la parcelle cadastrée C-912 au lieu-dit « plan des Colonnes » en zone « Uc » du PLU, d'une surface de 1954 m² dont le bâtiment compte 346 lits potentiels dont 270 lits actuellement en fonctionnement soit 58 logements de 35,71 m² de surface en moyenne pour **un montant total de 1 300 000 €uros** (Un million trois cent mille €uros) ;
- **DECIDE d'acheter** à l'OPAC de la Savoie représentée par Monsieur VINIT, sis 9, rue Jean Girard Madoux – 73024 CHAMBERY Cedex les 3 chalets dits « Chalets PAN » (1 type 1bis de 22 m² ; 1 type 2 de 35 m² et 1 type 4 de 60 m²) sur la parcelle cadastrée C-866 d'une surface de 585 m² situés au lieu-dit « Le pont bas » en zones « Uc » et « Ucz » du PLU pour **un montant total de 50 000 €uros** (cinquante mille €uros) ;
- **DIT** que les frais notariés seront à la charge de la Commune et sont inscrits au compte 6226 du budget primitif 2017 de la Commune ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à ces acquisitions sont inscrits au compte 21318-121 du Budget Primitif 2017 de la Commune ;
- **DONNE** tous les pourvois à Madame le Maire pour signer les documents afférents à cette affaire.

CHEMIN DE CALYPSO

Le Conseil Municipal décide d'autoriser le défrichement sur cette zone.

PROGRAMME 2017 DES TRAVAUX A REALISER EN FORET COMMUNALE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL

Madame le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale proposés par les services de l'ONF pour l'année 2017.

La nature des travaux est la suivante : Relevé de couvert, dégagement de semis, nettoyage, dépressage et intervention sur les perches, avec finition spéciale : **Parcelle 55**.

Le montant estimatif des travaux est de 23 820.00 euros HT.

Madame le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale.

⇒ **Dépenses subventionnables : 22 380.00 €**

* Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Régional : 3 899.00 euros

* Montant total des subventions : 3 899.00 euros

⇒ **La somme totale à la charge de la commune s'élève 18 481.00 euros H.T. (Autofinancement).**

Après avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Approuve le plan de financement présenté ;
- Charge Madame le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet ;
- Sollicite l'aide du Conseil Régional pour la réalisation des travaux subventionnables ;
- Demande au Conseil Régional l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention ;
- Atteste que la commune relève du régime de T.V.A. suivant : Régime simplifié agricole.

LOCATIONS POUR L'ANNEE 2017 DES GITES COMMUNAUX A ALBANNE : FIXATIONS DES LOYERS ET DES FIXATIONS DU TARIF DES NUITÉES

Fixation du tarif des loyers :

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à fixer les loyers des gîtes communaux à appliquer aux périodes d'été 2017 et d'hiver 2017-2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

⇒ **FIXE** comme suit pour l'année 2017, les loyers des gîtes communaux :

- PERIODE D'ÉTÉ – Mois de juillet et août :

TARIFS	1 Semaine	2 semaines
Gîte de 4 personnes	200	320
Gîte de 6 personnes	260	370

- PERIODE D'HIVER – Vacances scolaires :

TARIFS	1 Semaine	2 semaines
Gîte de 4 personnes	400	800
Gîte de 6 personnes	525	1050

⇒ **DIT** qu'il sera exigé le versement :
- des arrhes fixé à 25 % du loyer dû
- d'une caution fixée à 30 % du loyer dû

⇒ **DIT** que cette délibération annule et remplace la délibération du Conseil Municipal du 4 mars 2016.

Fixation du tarif des nuitées :

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à fixer le montant et la durée des nuitées durant le week-end pour les gîtes communaux à Albanne pour l'année 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- ▷ **DIT** que durant les week-ends de l'année 2017, le montant de la nuitée est fixé à 100 Euros charges comprises avec un maximum de 3 nuitées consécutives ;
- ▷ **DIT** que cette délibération annule et remplace la délibération du Conseil Municipal du 04 mars 2016.

DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE DE VEHICULES 4X4 A L'OCCASION DE LA FOIRE DU TOUT-TERRAIN A VALLOIRE

Madame le Maire expose qu'elle a rencontré Monsieur Jacques BESSE, organisateur de circuits 4X4 suite à sa demande pour emprunter les pistes communales lors de la Foire du tout-terrain de Valloire qui aura lieu entre les 23 et 27 août 2017.

Il s'engage a effectué une reconnaissance le 22 août et le 28 août pour constater s'il y avait de quelconques dégradations qu'ils répareraient le cas échéant.

Pour des raisons de sécurité et de préservation des espaces naturels, le Conseil Municipal avait refusé l'accès à Bellecombe et la Lentillère l'année précédente : il réitère ces injonctions.

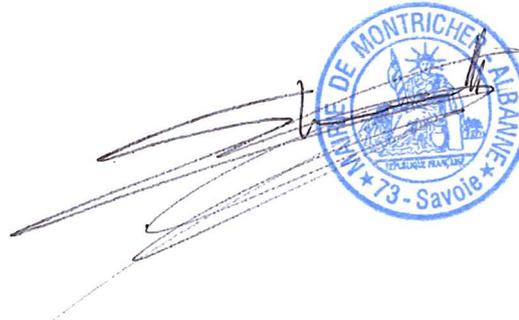
Quant à la traversée d'Albanne, elle doit toujours obligatoirement s'effectuer à une vitesse maximum de 30km/h.

Madame le Maire a souhaité également une mise en place de panneaux « ZONE INTERDITE » pour que les éventuelles personnes qui ne sont pas encadrées par J.B.O. soient informées des interdictions.

Cette année, comme la station des Karellis est encore ouverte lors du passage des 4x4, pour éviter la gêne par rapport aux randonneurs, le Conseil Municipal décide ainsi de n'autoriser le passage que sur les pistes suivantes : Albanne – Calypso et Montricher – Saint Félix.

Le Maire,

Madame Sophie VERNEY

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE MONTRICHER ALBANNE" around the top edge, "73 - Savoie" at the bottom, and a central emblem featuring a sun and a building. The signature is a cursive script that extends to the left and bottom of the stamp.